



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant une demande de dérogation mineure)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 14 mars 2022**, à 19h00, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 822, rue Saint-Cyrille (lot 3 515 344 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que les deux remises existantes puissent être localisées à des distances de l'ordre de 2,27 mètres et 2,45 mètres de la ligne avant (secondaire) plutôt qu'à 6 mètres, comme prévu aux dispositions applicables de l'article 10.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à cette dérogation mineure doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse urbanisme@villesaintraymond.com.

Donné le 24 février 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA